



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 6357

du 15/09/2017

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Objet : Liste, coordonnées et mission des Préfets Coordonnateurs de zone
du secondaire et du fondamental et Préfets transversaux

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental, secondaire,
ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 1/02/2017

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Préfets Coordonnateurs de zone

Coordonnées

Missions

Destinataires de la circulaire

- Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Aux Préfets coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Direction des Statuts	02/413.39.39	caroline.marechal@cfwb.be statuts.dgpecf@cfwb.be

Service ou Association : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nom et prénom	Téléphone	Email
M. Didier LETURCQ	02/690.81.06	didier.leturcq@cfwb.be

Objet : Liste, coordonnées et missions des Préfets Coordonnateurs de zone.

I. Préfets Coordonnateurs de zone pour l'enseignement secondaire.

Dix Préfets coordonnateurs de zone sont désignés en regard des dix zones d'affectation prévues en application de l'article 14bis de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant.

Zone 1 (Bruxelles) : Madame Annick BRATUN – [0479/49.11.34](tel:0479491134)
annick.bratun@cfwb.be – annick.bratun@skynet.be

AR de Koekelberg, rue Omer Lepreux, 15 à 1081 Koekelberg

Zone 2 (Brabant wallon) : Monsieur Alain FAURE – [0475/83.12.35](tel:0475831235) - alain.faure@cfwb.be

AR de Jodoigne (Internat Château des Cailloux), chaussée de Hannut, 129 à 1370 Jodoigne

Zone 3 (Huy-Waremme) : Monsieur Manu DONY – [0498/12.68.84](tel:0498126884)

manu.dony@cfwb.be – manuel.dony@gmail.com

AR de Saint-Georges, rue Eloi Fouarge, 31 à 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Zone 4 (Liège) : Monsieur Jean-François ANGENOT - [0478/36.39.10](tel:0478363910)

jean-francois.angenot@cfwb.be – jfangenot@yahoo.fr

AR « Charles Rogier » Liège I, rue des Clarisses, 13 à 4000 Liège

Zone 5 (Verviers) : Monsieur Manu BECO – [0484/14.00.80](tel:0484140080)

manu.beco@cfwb.be – becomanu@gmail.com

AR « Thil Lorain » (Internat), rue du Chêne, 128/132 à 4802 Verviers

Zone 6 (Namur) : Monsieur Marc BEAUMONT – [0476/54.35.78](tel:0476543578)

marc.beaumont@cfwb.be - marc.beaumont@hotmail.com

I.T.C.A.A, chaussée de Nivelles, 204 à 5020 Suarlée

Zone 7 (Luxembourg) : Monsieur Richard REGGERS –

richard.reggers@cfwb.be - [0497/46.46.80](tel:0497464680)

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 à 1000 Bruxelles

Zone 8 (Wallonie picarde) : Monsieur Philippe DECAESTECKER –

philippe.decaestecker@cfwb.be - [0474/82.66.49](tel:0474826649)

I.T.C.F « Renée Joffroy » - site Vauban, avenue Vauban, 6A à 7800 Ath

Zone 9 (Hainaut centre) : Monsieur Francis COLLETTE –

francis.collette@cfwb.be - [0498/93.73.05](tel:0498937305)

Rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 Mons

Zone 10 (Hainaut sud) : Monsieur Bernard JONCKERS – [0498/40.04.60](tel:0498400460)
bernard.jonckers@cfwb.be – bernard.jonckers@gmail.com
AR de Fleurus (Internat), sentier du Lycée, 10 à 6220 Fleurus

La liste reprise ci-après énumère les différentes communes qui les composent.

1. La zone de Bruxelles composée des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.
2. La zone du Brabant Wallon composée des communes suivantes : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Héléchine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.
3. La zone de Huy Waremme composée des communes suivantes : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincet, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.
4. La zone de Liège composée des communes suivantes : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.
5. La zone de Verviers composée des communes suivantes : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.
6. La zone de Namur composée des communes suivantes : Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Sombreffe, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.
7. La zone du Luxembourg composée des communes suivantes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.

8. La zone de Wallonie Picarde composée des communes suivantes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.
9. La zone de Hainaut Centre composée des communes suivantes : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.
10. La zone de Hainaut Sud composée des communes suivantes : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelines, Farciennes, Fleurus, Fontaine l'Evêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.

Leurs missions principales consistent :

- Aide aux Chefs d'établissement notamment un rôle dans l'élaboration de la lettre de mission pour les directeurs stagiaires ainsi que dans la mise en place de leurs équipes de direction et de la gestion performante de leurs dotations ;
- Analyse stratégique des établissements scolaires de la zone : offre d'enseignement, restructurations, fusion, ... ;
- Missions d'enquête à la demande du Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (WBE), de l'Administration ou de l'Autorité ministérielle ;
- Missions de représentation du Pouvoir organisateur (WBE) sur le terrain (exemples : Instance de Pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant, Aide à la jeunesse, ...) ;
- Participation aux différents Comités d'accompagnement ;
- Participation à la mise en place d'un réel Pilotage des établissements d'enseignement relevant du réseau WBE (articles 67 et suivants du décret missions du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre) ;
- Favoriser la cohérence générale au sein de la zone qui leur est attribuée et ce, en lien avec les Directeurs de zones du fondamental et de promotion sociale et les districts socioéducatifs.

II. Préfets Coordonnateurs transversaux.

Deux Préfets coordonnateurs de zone transversaux sont désignés :

- Madame Sabine KERF - [0479/99.37.67](tel:0479993767)
sabine.kerf@cfwb.be – sabinekerf23@gmail.com
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 à 1000 Bruxelles
- Monsieur Pierre SCLAUBAS – [0496/53.40.26](tel:0496534026)
pierre.sclaubas@cfwb.be – sclaubas.pierre@brutele.be
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (bureau 1G57)à 1000 Bruxelles

Leurs missions principales consistent :

- Action de coordination de la formation initiale et de la formation continuée du réseau WBE concernant toutes les fonctions de Sélection et de Promotion ;
- Assurer l'évaluation formative des membres du personnel désignés en qualité de stagiaire en application de l'article 33 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ou en qualité de temporaire en application de l'article 35 du décret précité. Cette évaluation a lieu deux fois par an, lors d'une rencontre avec le stagiaire ou temporaire et se base sur les objectifs listés dans la lettre de mission ;
- Participation à l'évaluation formative des Chefs d'établissement de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;
- Travail de fond sur les aspects de gestion du volet relationnel des Directions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire (bien-être au travail, prévention des conflits en partenariat avec les organisations syndicales, les associations de parents et les chargés de missions) ;
- Assurer le rôle de porte-parole du réseau WBE auprès de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'enseignement et les Cabinets ministériels concernés.

III. Préfets Coordonnateurs de zone pour l'enseignement fondamental.

Quatre Préfets coordonnateurs de zone sont désignés :

Zones 1 (Bruxelles) et 2 (Brabant wallon) : Madame Renelde VANDERHEIDEN –

renelde.vanderheiden@cfwb.be – 0491/64.02.79

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 à 1000 Bruxelles

Zones 3 (Huy-Waremme) et 6 (Namur) : Monsieur Gianni PERAZZO – gianni.perazzo@cfwb.be

0497/17.33.67 – 02/690.82.88

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 à 1000 Bruxelles

Zones 4 (Liège), 5 (Verviers) et 7 (Luxembourg) : Madame Isabelle SLOTA –

isabelle.slota@cfwb.be – isaslota@hotmail.com - 0473/59.22.95

Rue Henry Fays, 37 à 4160 Anthisnes

Zones 8 (Wallonie picarde), 9 (Hainaut centre) et 10 (Hainaut sud) :

Monsieur Frédéric DEBAISIEUX - 0477/93.73.18

frederic.debaisieux@cfwb.be – freddebaisieux@hotmail.com

Internat « Walter Ravez », Quai Vifquin, 22 à 7500 Tournai

Leurs missions principales seront identiques aux Préfets Coordonnateurs de zone pour l'enseignement secondaire dans la sphère spécifique qui leur est attribuée :

- Madame Renelde VANDERHEIDEN : classes passerelles pour les primo-arrivants (DASPA) ;
- Monsieur Gianni PERAZZO : application informatique GESTSCOL ;
- Madame Isabelle SLOTA : enseignement spécialisé ;
- Monsieur Frédéric DEBAISIEUX : climat scolaire.

Je vous saurai gré de bien vouloir également porter la présente à la connaissance des membres du personnel concernés de votre établissement et vous remercie déjà de votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général